

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 21310
Dénomination: FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM
UFI : 9MA2-U1UN-340A-TFCC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Liquide de rinçage pour filtres à particules internes
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse: Via San Francesco, 22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI) Italy

Tél. +39 0587 609433

Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de
sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence:

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Contient: ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM
ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)
1-HYDROXYÉTHYLENE
AMMONIAC

Ingrédients conformes au Règlement (CE) Nr. 648/2004

<5% Phosphonates; tensioactifs non ioniques.
>5% <15% Tensioactifs anioniques; Sel de sodium d'EDTA ; Flairer; Citral; Citronellol; Géraniol; Hexylcinnamaldéhyde; Limonène; Linalol.

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration $\geq$ 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
2-BUTOXYETHANOL		

CAS 111-76-2	18 ≤ x < 19,5	Acute Tox. 4 H302, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315
CE 203-905-0		LD50 Oral: 615 mg/kg
INDEX 603-014-00-0		
Règ. REACH 01-2119475108-36-XXXX		
ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM		
CAS 64-02-8	6 ≤ x < 7	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332, STOT RE 2 H373, Eye Dam. 1 H318
CE 200-573-9		LD50 Oral: 1780 mg/kg, STA Inhalation aérosols/poussières: 1,5 mg/l
INDEX 607-428-00-2		
Règ. REACH 01-2119486762-27-XXXX		
ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)		
CAS 68439-50-9	4,5 ≤ x < 5	Eye Dam. 1 H318
CE 931-014-3		
INDEX -		
P-CUMENSULFONATE DE SODIUM		
CAS 15763-76-5	4,5 ≤ x < 5	Eye Irrit. 2 H319
CE 239-854-6		
INDEX -		
Règ. REACH 01-2119489411-37-XXXX		
1-HYDROXYETHYLENE		
CAS 2809-21-4	2,5 ≤ x < 3	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335
CE 220-552-8		STA Oral: 500 mg/kg
INDEX -		
AMMONIAC		
CAS 1336-21-6	1,5 ≤ x < 2	Skin Corr. 1B H314, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335, Aquatic Acute 1 H400 M=1, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: B
CE 215-647-6		STOT SE 3 H335: ≥ 5%
INDEX 007-001-01-2		
GLICOL ETILENICO		
CAS 107-21-1	0,9 ≤ x < 1	Acute Tox. 4 H302, STOT RE 2 H373
CE 203-473-3		STA Oral: 500 mg/kg
INDEX 603-027-00-1		
Règ. REACH 01-2119456816-28-XXXX		
1-METHOXY-2-PROPANOL		
CAS 107-98-2	0,8 ≤ x < 0,9	Flam. Liq. 3 H226, STOT SE 3 H336
CE 203-539-1		
INDEX 603-064-00-3		
Règ. REACH 01-2119457435-35-XXXX		

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler le produit après avoir consulté toutes les autres sections de la présente fiche de sécurité. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Retirer les vêtements contaminés et les dispositifs de protection avant d'accéder aux lieux de repas.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021				
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS				
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81				
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og grenseverdier), 21. august 2018 nr. 1255				
PRT	Portugal	Decreto-Lei n.º 1/2021 de 6 de janeiro, valores-limite de exposição profissional indicativos para os agentes químicos. Decreto-Lei n.º 35/2020 de 13 de julho, proteção dos trabalhadores contra os riscos ligados à exposição durante o trabalho a agentes cancerígenos ou mutagénicos				
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Fourth Edition 2020)				
EU	OEL EU	Directive (UE) 2019/1831; Directive (UE) 2019/130; Directive (UE) 2019/983; Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 98/24/CE; Directive 91/322/CEE.				
	TLV-ACGIH	ACGIH 2020				

2-BUTOXYETHANOL						
Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	98	20	245	50	PEAU
VLEP	FRA	49	10	246	50	PEAU

VLEP	ITA	98	20	246	50	PEAU
TLV	NOR	50	10			PEAU
VLE	PRT	98	20	246	50	PEAU
WEL	GBR	123	25	246	50	PEAU
OEL	EU	98	20	246	50	PEAU
TLV-ACGIH		97	20			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				8,8	mg/l	
Valeur de référence en eau de mer				0,88	mg/l	
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				34,6	mg/kg	
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				3,46	mg/kg	
Valeur de référence pour les microorganismes STP				463	mg/l	
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				0,02	mg/kg	
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				2,33	mg/kg	

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		26,7 mg/kg bw/d		6,3 mg/kg bw/d				
Inhalation	147 mg/m3	426 mg/m3		59 mg/m3	246 mg/m3			98 mg/m3
Dermique		89 mg/kg/d		75 mg/kg bw/d		89 mg/kg bw/d		125 mg/kg bw/d

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Valeur limite de seuil						
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
TLV-ACGIH		2				
TLV-ACGIH		10				INHALA
TLV-ACGIH		3				RESPIR
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC						
Valeur de référence en eau douce				2,2		mg/l
Valeur de référence en eau de mer				0,22		mg/l
Valeur de référence pour l'eau, écoulement intermittent				1,2		mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP				43		mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,72		mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL								
Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				25 mg/kg bw/d				
Inhalation		1,2 mg/m3		0,6 mg/m3		3 mg/m3		1,5 mg/m3

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,23	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,023	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,862	mg/kg/d
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,086	mg/kg/d
Valeur de référence pour les microorganismes STP	100	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,037	mg/kg/d

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				3,8 mg/kg bw/d				
Inhalation				6,6 mg/m3				26,9 mg/m3
Dermique			0,048 mg/kg bw/d	68,1 mg/kg bw/d			0,096 mg/kg bw/d	136,25 mg/kg bw/d

AMMONIAC

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
OEL	EU	14	20	36	50	

GLICOL ETILENICO

Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	52	20	104	40	PEAU
VLEP	FRA	52	20	104	40	PEAU
VLEP	ITA	52	20	104	40	PEAU
TLV	NOR	52	20			PEAU
VLE	PRT	52	20	104	40	PEAU
WEL	GBR	52	20	104	40	PEAU
OEL	EU	52	20	104	40	PEAU
TLV-ACGIH			25	50		
TLV-ACGIH			10		INHALA	

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	10	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	1	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	37	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	3,7	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	199,5	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1,53	mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL				Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation			7 mg/m3				35 mg/m3	
Dermique				53 mg/kg bw/d				106 mg/kg bw/d
1-METHOXY-2-PROPANOL								
Valeur limite de seuil								
Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	375	100	568	150	PEAU		
VLEP	FRA	188	50	375	100	PEAU		
VLEP	ITA	375	100	568	150	PEAU		
TLV	NOR	180	50			PEAU		
VLE	PRT	375	100	568	150			
WEL	GBR	375	100	560	150	PEAU		
OEL	EU	375	100	568	150	PEAU		
TLV-ACGIH		184	50	368	100			
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				10	mg/l			
Valeur de référence en eau de mer				1	mg/l			
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				52,3	mg/kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				5,2	mg/kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				100	mg/l			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				4,59	mg/kg			
Santé –								
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL				Effets sur les travailleurs				
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				33 mg/kg bw/d				
Inhalation				78 mg/m3	553,5 mg/m3	553,5 mg/m3		369 mg/m3
Dermique				43,9 mg/kg bw/d				183 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Meccanocar Italia S.r.l.	Revision n. 1 du 14/02/2022 Nouvelle émission
FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM	Imprimé le 14/02/2022 Page n. 9/30

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).
Pour le choix du matériel des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.
Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.
L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.
Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à> 480 minutes de temps de percée selon EN 374): par ex. caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), chlorure de polyvinyle (0,7 mm).

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

gants adaptés au contact permanent :
Matériau : caoutchouc butyle
Temps de passage :> = 480 min
Épaisseur du matériau :> = 0,7 mm
gants adaptés à la protection contre les éclaboussures :
Matériel: Caoutchouc Nitrile / Latex Nitrile
Temps de passage :> = 30 min
Épaisseur du matériau :> = 0,4 mm
Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale
:
Protection de la peau et du corps Vêtement de protection
Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Mesures de protection Éviter le contact avec les yeux. Porter des gants appropriés et une protection oculaire/faciale.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques classés selon EN374: gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériau barrière préféré pour les gants comprennent: le caoutchouc butyle. Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL"). Voici des exemples de matériaux de barrière acceptables pour les gants: Caoutchouc naturel ("latex"). Néoprène. Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"). Chlorure de polyvinyle ("PVC" ou "vinyle"). Viton. En cas de contact prolongé ou fréquemment répété, un gant de classe de protection 5 ou plus est recommandé (temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon EN 374). Lorsque seul un bref contact est prévu, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus est recommandé (temps de percée supérieur à 10 minutes selon EN 374). AVIS: la sélection d'un gant spécifique pour une application particulière et la durée d'utilisation dans un environnement de travail doivent également prendre en compte tous les facteurs pertinents sur le lieu de travail tels que, mais sans s'y limiter: les autres produits chimiques pouvant être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations, dextérité, protection thermique), réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Informations
Etat Physique	liquide	
Couleur	orange	
Odeur	citron	
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible	
Point initial d'ébullition	Pas disponible	
Inflammabilité	Pas disponible	
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible	
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible	
Point d'éclair	> 60 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible	
pH	9,5	
Viscosité cinématique	Pas disponible	
Solubilité	soluble dans l'eau	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible	
Pression de vapeur	Pas disponible	
Densité et/ou densité relative	1	
Densité de vapeur relative	Pas disponible	
Caractéristiques des particules	Pas applicable	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

2-BUTOXYETHANOL

Se décompose sous l'effet de la chaleur.

1-HYDROXYETHYLENE

Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

AMMONIAC

Corrode: aluminium,fer,zinc,cuivre,alliages de cuivre.

GLICOL ETILENICO

A l'air, absorbe l'humidité.Se décompose à une température supérieure à 200°C/392°F.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Dissout différentes matières plastiques.Stable en conditions normales d'utilisation et de stockage.

Absorbe et se dissout dans l'eau et dans des solvants organiques. Au contact de l'air, peut produire lentement des peroxydes explosifs.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Température de décomposition> 150 ° C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2-BUTOXYETHANOL

Peut réagir dangereusement avec: aluminium,agents oxydants.Forme des peroxydes avec: air.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Il peut corroder les métaux en présence d'eau ou d'humidité

AMMONIAC

Risque d'explosion au contact de: acides forts,iode.Peut réagir dangereusement avec: bases fortes.

GLICOL ETILENICO

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Risque d'explosion au contact de: acide perchlorique. Peut réagir dangereusement avec: acide chloro-sulfurique, hydroxyde de sodium, acide sulfurique, pentasulfure de phosphore, oxyde de chrome (III), chlorure de chromyle, perchlorate de potassium, potassium dichromate, peroxyde de sodium, aluminium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

2-BUTOXYETHANOL

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée avec air / oxygène et lumière.

GLICOL ETILENICO

Éviter l'exposition à: sources de chaleur, flammes nues.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Éviter l'exposition à: air.

Ne distillez pas à sec. Le produit peut s'oxyder à des températures élevées. La génération de gaz pendant la décomposition peut provoquer une pression dans des systèmes fermés.

10.5. Matières incompatibles

2-BUTOXYETHANOL

Agents oxydants.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Agents oxydants, métaux amphotères et métaux légers

1-HYDROXYETHYLENE

Incompatible avec: forts oxydants, bases fortes.

AMMONIAC

Incompatible avec: argent, sels d'argent, plomb, sels de plomb, zinc, sels de zinc, acide chlorhydrique, acide nitrique, oléum, halogènes, acroléine, nitrométhane, acide acrylique.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Incompatible avec: substances oxydantes,acides forts,métaux alcalins.

Eviter le contact avec: les acides forts. Des bases solides. Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

2-BUTOXYETHANOL

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone.

1-HYDROXYETHYLENE

Peut dégager: phosphine,acide phosphorique,oxydes de phosphore.

AMMONIAC

Peut dégager: oxydes d'azote.

GLICOL ETILENICO

Peut dégager: hydroxyacétaldéhyde,glyoxal,acétaldéhyde,méthane,monoxyde de carbone,hydrogène.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Les produits de décomposition dépendent de la température, de l'alimentation en air et de la présence d'autres matériaux. Les produits de décomposition peuvent inclure et ne sont pas limités à: Aldéhydes. Cétones. Acides organiques.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

GLICOL ETILENICO

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: inhalation d'air ambiant; contact cutané avec des produits contenant la substance.

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

1-METHOXY-2-PROPANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

GLICOL ETILENICO

Par ingestion, il stimule initialement le système nerveux central; ensuite une phase de dépression prend le relais. Des lésions rénales peuvent survenir, avec anurie et urémie. Les symptômes de surexposition sont: vomissements, somnolence, respiration difficile, convulsions. La dose létale pour l'homme est d'environ 1,4 ml / kg.

1-METHOXY-2-PROPANOL

La principale voie d'entrée est la voie cutanée, la voie respiratoire étant moins importante, compte tenu de la basse tension de vapeur du produit. Au-delà de 100 ppm, provoque une irritation des muqueuses oculaires, nasales et oropharyngées. A 1000 ppm, on note des troubles de l'équilibre et une irritation intense des yeux. Les examens cliniques et biologiques effectués sur des volontaires exposés n'ont fait apparaître aucune anomalie. L'acétate produit une irritation cutanée et oculaire majeure par contact direct. Aucun effet chronique sur l'homme n'a été observé.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation - aérosols / poussières) du mélange:	> 5 mg/l
ATE (Oral) du mélange:	>2000 mg/kg
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

2-BUTOXYETHANOL

LD50 (Oral):	615 mg/kg Rat
LD50 (Dermal):	405 mg/kg Rabbit
LC50 (Inhalation vapeurs):	2,2 mg/l/4h Rat

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

LD50 (Oral):	1780 mg/kg Ratto (equivalente o similare a OECD 401)
--------------	--

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

LD50 (Oral):	> 7000 mg/kg
LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg
LC50 (Inhalation aérosols/poussières):	> 6,41 mg/l/4h

1-HYDROXYETHYLENE

STA (Oral):	500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP (donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)
-------------	--

AMMONIAC

LD50 (Oral): 350 mg/kg Rat

GLICOL ETILENICO

STA (Oral): 500 mg/kg estimation tirée du tableau 3.1.2 de l'Annexe I du CLP
(donnée utilisée pour le calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange)

2-BUTOXYETHANOL
Méthode: OCDE 401
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 1414 mg / kg pc
Méthode: CFR titre 49, section 173.132
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeur)
Résultats: Non classé
Méthode: OCDE 402
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: orale
Résultats: DL50 = 1780 mg / kg
Méthode: OCDE 412
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (wistar; mâle)
Voie d'exposition: inhalation (aérosol)
Résultats: nocif par inhalation

GLICOL ETILENICO
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: DL50 = 7712 mg / kg pc
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)
Résultats: CL50> 2,5 mg / L d'air
Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'aérosol d'éthylène glycol chez le rat CD et la souris CD-1 par exposition au corps entier, Tyl RW, Ballantyne B, Fisher LC, Fait DL, Savine TA, Dodd DE, Klonne DR, Pritts IM (1995)
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: DL50> 3500 mg / kg pc
Référence bibliographique: Évaluation de la toxicité pour le développement de l'éthylène glycol appliqué par voie cutanée aux souris CD-1, Tyl RW, Fisher LC, Kubena MF, Vrbanic MA, Losco PE (1995)

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: Méthode UE B.1

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 3739 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.3

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50> 2000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs G, Martens M, Mosselmans G, Proposition de concentrations limites pour l'irritation cutanée dans le cadre d'une nouvelle directive CEE sur la classification et l'étiquetage des préparations. (1987)

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

Méthode

: Comme décrit aux États-Unis. Federal Register Volume 38, n° 187, section 1500

: 41, 1973

Fiabilité : 2

Espèce : lapin

Voie d'exposition : cutanée

Résultats : légèrement irritant

GLICOL ÉTHYLENIQUE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Vienne)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Non classé

1-METHOXY-2-PROPANOL
Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.4
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

2-BUTOXYETHANOL
Méthode: OCDE 405
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: irritant

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Vienne)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: provoque de graves lésions oculaires (Classification harmonisée, Annexe VI, CLP Reg.)

GLICOL ETILENICO
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Lapin (blanc de Vienne)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: Non classé

1-METHOXY-2-PROPANOL
Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.5
Fiabilité: 1
Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)
Voie d'exposition: oculaire
Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL
Méthode: OCDE 406
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (B6C3F1)
Résultats: négatifs

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
Méthode: OCDE 406 - Lecture croisée
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (Hartley; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

1-METHOXY-2-PROPANOL
Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.6
Fiabilité: 1
Espèce: cobaye (mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation respiratoire

Informations pas disponibles

Sensibilisation cutanée

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM
Méthode : Ligne directrice 406 de l'OCDE
Fiabilité : 1
Espèce : cochon d'Inde
Voie d'exposition : cutanée
Résultats : non sensibilisant

GLICOL ETILENICO
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Non classé
Référence bibliographique: Évaluation de l'irritation cutanée et de la sensibilisation de deux solutions de diol utilisées comme amorces dentinaires expérimentales chez l'homme et le cobaye, Kurihara A, Manabe A, Katsuno K, Itoh K, Hismitsu H, Wakumoto S, Yoshida T (1996)

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL
Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium TA 1535

Résultats: négatifs

Référence bibliographique:

Méthode: équivalente ou similaire au test OCDE 474 in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Résultats: négatifs

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: équivalente ou similaire à 471 - Test in vitro

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium, E.Coli

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: OCDE 474 - test in vivo

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (NMRI; mâle)

Voie d'exposition: orale

Résultats: négatifs.

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

Méthode : Ligne directrice 474 de l'OCDE - test in vivo

Fiabilité : 1

Espèce : souris

Voie d'exposition : orale

Résultats : négatifs

GLICOL ETILENICO

Méthode: test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: non indiquée - test in vivo

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 1

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: intrapéritonéale

Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
Méthode: rapport d'étude (1977)
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: orale
Résultats: négatifs. NOAEL (cancérogénicité) = 938 mg / kg pc / jour

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM
Méthode : Ligne directrice 453 de l'OCDE
Fiabilité : 2
Espèce : souris
Voie d'exposition : cutanée
Résultats : NOAEL > = 727 mg/kg pc/jour

GLICOL ETILENICO
Les études disponibles n'ont pas montré de pouvoir cancérigène. Dans une étude de cancérogénicité de 2 ans, menée par le National Toxicology Program (NTP) des États-Unis, dans laquelle de l'éthylène glycol a été administré lors de l'alimentation, "aucune preuve d'activité cancérigène" n'a été observée chez les souris mâles et femelles B6C3F1 (NTP, 1993).

1-METHOXY-2-PROPANOL
Méthode: OCDE 453
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)
Résultats: négatifs

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL = 720 mg / kg pc / jour
Référence bibliographique: Heindel JJ, Gulati DK, Russel VS, Reel JR, Lawton AD et Lamb JC, Assessment of Ethylene Glycol Monobutyl and monophenol Ether toxicité pour la reproduction à l'aide d'un protocole d'élevage continu chez des souris suisses CD-1 (1990).

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)
Voie d'exposition: orale
Résultats: négatifs. NOAEL (reproduction)> = 250 mg / kg de poids corporel / jour
Référence bibliographique: Oser, B.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1963)
Méthode: non indiquée
Fiabilité: 2
Espèce: Rat (albinos)
Voie d'exposition: orale
Résultats: négatifs. NOAEL (développement, fœtus)> = 1 374 mg / kg de poids corporel / jour
Référence bibliographique: Schardein, J.L. et al., Toxicologie et pharmacologie appliquée (1981)

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

Méthode : Ligne directrice 414 de l'OCDE

Fiabilité : 1

Espèce : lapin

Voie d'exposition : orale

Résultats

: NOAEL env. 1 000 mg/kg pc/jour

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 300 ppm

Effets néfastes sur le développement des descendants

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 3000 ppm

Effets sur ou via l'allaitement

Informations pas disponibles

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

exposition unique.

GLICOL ETILENICO

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles

1-METHOXY-2-PROPANOL

Système nerveux central

Voie d'exposition

1-METHOXY-2-PROPANOL

inhalation

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-BUTOXYETHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL <69 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC <31 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs; NOAEL > 150 mg / kg pc / jour

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Méthode: non indiquée - lecture croisée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Holtzman; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL > = 500 mg / kg pc / jour

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

Référence bibliographique: La toxicité et la pharmacodynamique de l'EGTA: administration orale à des rats et comparaisons avec l'EDTA, Wynn, J.E. et al (1970)

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (poussière)

Résultats: négatifs, NOAEC = 3 mg / m3 d'air

ALCOOLS, C12-C14, ETHOXYLATES (> 2-5EO)

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

GLICOL ETILENICO

Méthode: OCDE 410

Fiabilité: 1

Espèce: Chien (Beagle; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL> 2 200 - <4 400 mg / kg pc / jour

1-METHOXY-2-PROPANOL

Méthode: OCDE 453

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEL = 300 ppm

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 410

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: négatifs, NOAEL> 1000 mg / kg pc / jour

Organes cibles

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Voies respiratoires

GLICOL ETILENICO

Rene

Voie d'exposition

ÉTHYLENEDIAMINETÉTRAACETATE-DE-TÉTRASODIUM

Inhalation

GLICOL ETILENICO

Oral

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

11.2. Informations sur les autres dangers

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur la santé humaine, en cours d'évaluation.

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

AMMONIAC

LC50 - Poissons

47 mg/l/96h Channa punctata

EC50 - Crustacés

20 mg/l/48h Daphnia magna

GLICOL ETILENICO

LC50 - Poissons

72860 mg/l/96h

EC10 Algues / Plantes Aquatiques

100 mg/l/72h

NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques

100 mg/l

1-METHOXY-2-PROPANOL

LC50 - Poissons

6812 mg/l/96h

EC50 - Crustacés

23300 mg/l/48h

P-CUMENSULFONATE DE SODIUM

LC50 - Poissons

> 1000 mg/l/96h

EC50 - Crustacés

> 1000 mg/l/48h

12.2. Persistance et dégradabilité

2-BUTOXYETHANOL

Facilement dégradable.

ÉTHYLENEDIAMINÉTÉTRAACÉTATE-DE-TÉTRASODIUM

Pas rapidement dégradable, 0-10% en 28 jours (OCDE 302 B)

GLICOL ETILENICO

1-METHOXY-2-PROPANOL

Facilement dégradable dans l'eau, 4% en 28 jours.

2-BUTOXYETHANOL

Solubilité dans l'eau

1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

AMMONIAC

Dégradabilité: données pas disponible

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

1-HYDROXYETHYLENE

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

NON rapidement dégradable

GLICOL ETILENICO

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

1-METHOXY-2-PROPANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-BUTOXYETHANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau 0,81

1-HYDROXYETHYLENE

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau -3,5

GLICOL ETILENICO

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau -1,36

1-METHOXY-2-PROPANOL

Coefficient de répartition
: n-octanol/eau < 1**12.4. Mobilité dans le sol**

1-HYDROXYETHYLENE

Coefficient de répartition
: sol/eau 4,22**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les données disponibles, le produit ne contient pas de substances figurant sur les principales listes européennes de perturbateurs endocriniens potentiels ou suspectés, ayant des effets sur l'environnement, en cours d'évaluation.

12.7. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2-BUTOXYETHANOL

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

1-METHOXY-2-PROPANOL

Ce produit, lorsqu'il est éliminé dans son état inutilisé et non contaminé, doit être traité comme un déchet dangereux conformément à la directive CE 91/689 / CEE. Les pratiques d'élimination doivent être conformes à toutes les lois nationales et provinciales et aux lois locales ou locales régissant les déchets dangereux. Une évaluation plus approfondie peut être nécessaire pour les matières usées, contaminées et résiduelles. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR / RID, IMDG, 1760
IATA:

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR / RID: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
IMDG: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.
IATA: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR / RID: Classe: 8 Etiquette: 8

IMDG: Classe: 8 Etiquette: 8

IATA: Classe: 8 Etiquette: 8

**14.4. Groupe d'emballage**

ADR / RID, IMDG, III
IATA:

14.5. Dangers pour l'environnement

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR / RID: HIN - Kemler: 80

Quantités
Limitées: 5 LCode de
restriction en
tunnels: (E)

Special provision: 274

IMDG: EMS: F-A, S-B

Quantités
Limitées: 5 L

IATA: Cargo:

Quantité
maximale: 60
LMode
d'emballage:
856

Pass.:

Quantité
maximale: 5
LMode
d'emballage:
852

Special provision:

A3, A803

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE

: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 75

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, catégorie 3
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, catégorie 1
Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, catégorie 4
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité aiguë, catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement (CE) 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- VOC: Composé organique volatil
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
 3. Règlement (UE) 2020/878 (Annexe II Règlement REACH)
 4. Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
 15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
 16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
 17. Règlement (UE) 2019/1148
 18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
 19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
 20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
 21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
 - Handling Chemical Safety
 - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
 - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
 - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
 - Site Internet IFA GESTIS
 - Site Internet Agence ECHA

FAP/DPF REGENERATION #2 PREMIUM

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

MÉTHODE DE CALCUL DE LA CLASSIFICATION

Dangers physico-chimique: La classification du produit a été dérivée des critères établis par le Règlement CLP Annexe I Partie

2. Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Dangers pour la santé: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 3, sauf indication contraire dans la section 11.

Dangers pour l'environnement: La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP Partie 4, sauf indication contraire dans la section 12.